

Novembre 2027
13 jours / 10 nuits en pension complète

2289 €

Payable en plusieurs fois sans frais



DÉCOUVERTE DU SRI LANKA



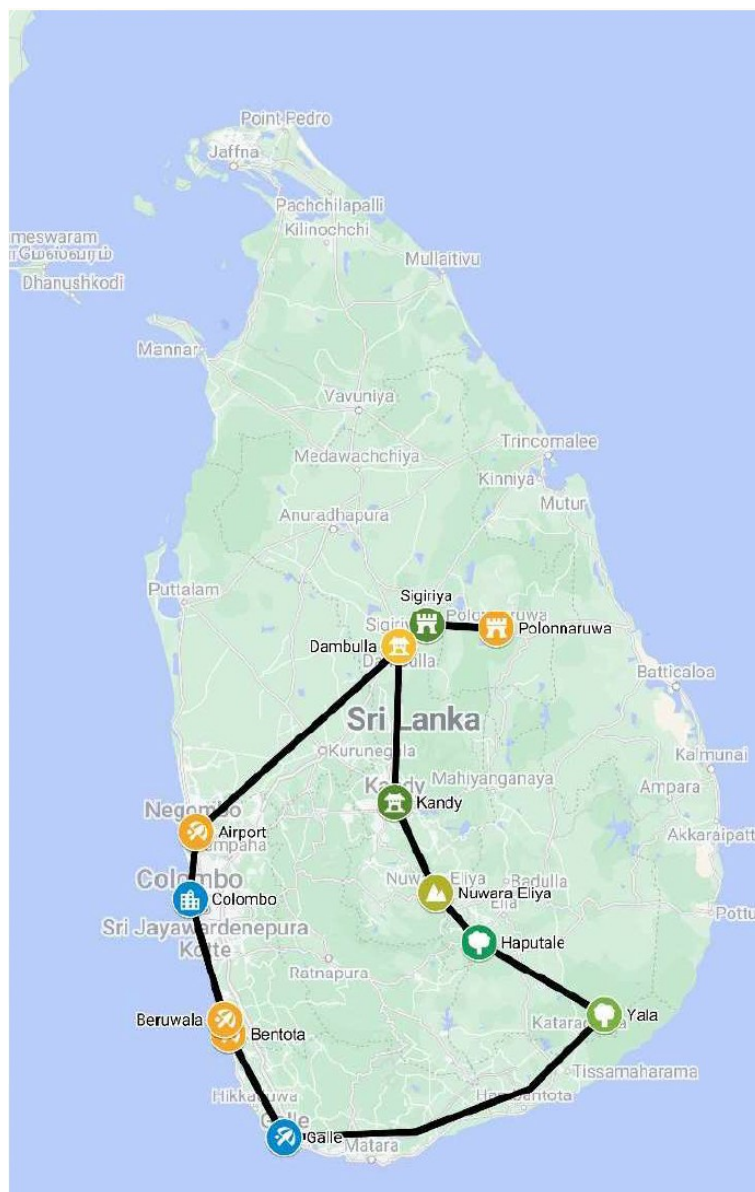
En partenariat avec



LE SRI LANKA

Située dans l'océan Indien et communément appelée "la perle de l'océan Indien" et "la merveille de l'Asie", cette petite, mais magnifique île nommée Sri Lanka a été déclarée par la chaîne National Geographic comme le deuxième meilleur endroit à visiter dans le monde.

Le Sri Lanka possède un niveau élevé de biodiversité et de ressources fauniques et abrite six sites archéologiques et deux sites écologiques inscrits au patrimoine mondial. Avec ses paysages variés, son climat tropical, ses vastes étendues de plages de sable doré, sa faune étonnante, sa diversité ethnique et sa culture unique, il n'est pas étonnant que Marco Polo ait déclaré que le Sri Lanka était "la meilleure île de cette taille au monde".



Votre programme

JOUR 1

PARIS > COLOMBO

Rendez-vous des participants à l'aéroport.
Assistance aux formalités d'enregistrement.
Embarquement et envol à destination de COLOMBO.
Repas et nuit à bord.

JOUR 2

COLOMBO / SIGIRIYA

Arrivée à Colombo, capitale du Sri Lanka.
Accueil par notre guide francophone avec remise d'un collier de fleurs.
Transfert pour le Triangle Culturel, Sigiriya.
Une noix de coco royale vous sera offerte pour vous rafraîchir en chemin.
En cours de route, visite d'une plantation de cocotiers. Vous vous promènerez au coeur de la plantation et découvrirez les activités quotidiennes de l'exploitation de noix de coco. Vous assisterez également au fascinant processus d'escalade des cocotiers.
Déjeuner dans un restaurant local.
Continuation vers le triangle culturel, et installation à l'hôtel.
Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 3

SIGIRIYA

Petit-déjeuner matinal, puis ascension de la forteresse rocheuse de Sigiriya (Rocher du Lion), classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Après la descente, dégustation d'une noix de coco royale, puis retour à l'hôtel pour une démonstration et un cours de cuisine sri-lankaise avec préparation de plats traditionnels.
Déjeuner de riz et curry sri-lankais.
L'après-midi, départ pour Habarana et participation à une initiation à la danse traditionnelle sri-lankaise, suivie d'une démonstration des costumes et d'un spectacle de danse culturelle.
Dîner et nuit à Sigiriya.

JOUR 4

SIGIRIYA

Petit-déjeuner, puis excursion dans le village d'Augandawa avec visite du temple local et bénédiction par un moine bouddhiste. Promenade à travers le village, les rizières et cultures de Chena, avec pause pour déguster un thé ou une tisane.
Retour à l'hôtel et déjeuner.
L'après-midi, excursion à Polonnaruwa avec visite guidée à vélo de l'ancienne capitale médiévale. Découverte des temples bouddhistes et hindous, palais, sculptures de granit, réservoirs et anciens systèmes d'irrigation.
Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

JOUR 5

SIGIRIYA / KANDY

Départ pour Kandy avec, en cours de route, visite du temple de la grotte de Dambulla, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, célèbre pour ses nombreuses statues et peintures de Bouddha. Poursuite avec la visite du jardin d'épices de Matale, comprenant une démonstration de préparation d'un plat sri-lankais et un massage ayurvédique de 10 à 15 minutes.

Déjeuner typique sri-lankais à base de riz et curry au jardin d'épices.

Continuation vers Kandy, ancienne capitale royale, puis découverte de la ville et de son patrimoine, notamment le lac de Kandy, les temples et le Temple de la Dent.

Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

JOUR 6

KANDY

Petit-déjeuner.

Visite des jardins botaniques royaux de Peradeniya, où vous pourrez admirer une collection étonnante, vaste et rare de flore tropicale et tempérée, exotique et indigène, ainsi qu'une maison d'orchidées avec la plus grande collection d'Asie. Ensuite, visite de Kandy.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite du temple de la relique de la Dent de Bouddha, le fondateur du bouddhisme.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 7

KANDY / HILL COUNTRY

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ pour la région des collines. Excursion en train local de Kandy à Gampola ou Nawalapitiya, (sous réserve de l'ouverture de la ligne ferroviaire).

Visite d'une plantation de thé et de son usine, avec découverte des différentes étapes de fabrication du thé et possibilité de participer à un concours de cueillette du thé.

Déjeuner dans un restaurant local.

À l'arrivée, visite de Nuwara Eliya, au cœur de la région du thé, avec découverte de son architecture d'influence britannique, ses jardins et son ambiance typique.

Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

JOUR 8

HILL COUNTRY / TISSAMAHARAMA

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ vers Yala / Tissamaharama via Ella. Découverte des magnifiques paysages d'Ella et arrêt pour admirer les chutes d'Ella Ravana.

Déjeuner dans un restaurant local, puis arrivée et installation à l'hôtel.

L'après-midi, excursion safari en jeep 4x4 dans le parc national de Yala, à la découverte de la faune sauvage : éléphants, cerfs, sangliers, crocodiles, singes et possibilité d'observer des léopards.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 9

HILL COUNTRY / TISSAMAHARAMA

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ vers la côte sud.

En cours de route, visite du fort de Galle et de ses remparts, avec découverte de la vieille ville historique.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers Balapitiya et excursion en bateau sur la rivière Madu, à travers ses îles et sa zone humide, pour découvrir son environnement naturel.

Arrivée et installation à l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 10 et 11

PLAGE

Petits déjeuners.

Journées libres au bord de la piscine ou de la plage.

Repas à l'hôtel.

Nuits à l'hôtel.

JOUR 12

PLAGE / COLOMBO > PARIS

Petit-déjeuner.

Matinée libre.

Déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Colombo et visite de la capitale commerciale.

La promenade colorée de la ville vous emmène du bazar bruyant au quartier résidentiel à la mode, en passant par des endroits où de grands bâtiments de l'époque coloniale coexistent avec des structures de bureaux modernes.

Dîner dans un restaurant local à Colombo ou près de l'aéroport.

Transfert à l'aéroport international de Colombo.

Assistance aux formalités d'enregistrement.

Embarquement et envol à destination de Paris.

Nuit à bord.

JOUR 13

PARIS

Repas à bord.

Arrivée à Paris.

Fin de nos services.

OZMOZ, l'équipe Sevrans-Séniors et l'URNPA vous souhaitent un agréable séjour !

HÔTELS

Hôtels types pour ce circuit en catégorie 4* (normes locales)

SIGIRIYA JUNGLES // GRAND KANDYAN // THE BLACKPOOL
MANDARA ROSEN // TANGERINE BEACH

Découverte du Sri Lanka

Circuit 13 jours / 10 nuits

Prix par personne sur base d'une chambre standard à deux lits, calculé en fonction des éléments ci-dessous :

Départ en novembre 2027 (tarifs estimatifs)

Prix par personne en chambre à deux lits	2289 €
Supplément chambre individuelle	449 €

Notre tarif comprend :

- ✓ L'assistance de notre correspondant à l'aéroport,
- ✓ Les vols Paris/Colombo/Paris – Cie Srilankan Airlines
- ✓ Les taxes aéroport
- ✓ L'accueil à l'aéroport (guirlande de fleurs à l'arrivée)
- ✓ Le transport dans un véhicule privé avec un guide national francophone
- ✓ L'hébergement en chambre double standard – hôtels 4*
- ✓ La pension complète du déjeuner du jour 2 au diner du jour 12
- ✓ Thé ou café aux repas
- ✓ Forfait 1 eau aux déjeuners et dîners
- ✓ 1 bouteille d'eau minérale de 500ml/jour/personne, pendant les excursions/visites touristiques
- ✓ 1 boisson de bienvenue à l'arrivée dans chaque hôtel
- ✓ Les droits d'entrée dans les lieux (Jeep pour le Safari) de visites selon le programme
- ✓ Serviettes froides à l'arrivée dans chaque hôtel pour se rafraîchir
- ✓ Cadeau d'adieu
- ✓ Les taxes gouvernementales
- ✓ L'assurance assistance/rapatriement
- ✓ L'assurance annulation/bagages/épidémie
- ✓ La garantie totale des fonds déposés auprès de l'APST
- ✓ Une réunion d'information avant votre départ
- ✓ La pochette de voyage avec documentation.

Ce tarif ne comprend pas :

- ✓ Les pourboires
- ✓ Le port des bagages
- ✓ Les visites et activités personnelles
- ✓ Les frais d'ETA obligatoires (Electronic Travel Authorization) gratuits pour les ressortissants français depuis le 25/05/2026

Formalités (ressortissants français) :

- ✓ Passeport d'une durée de validité d'au moins 6 mois après la date d'entrée.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

V – SÉJOURS ET SORTIES HORS COMMUNE

Article V 1 Le 1er jour des inscriptions à un séjour inter-âges et/ou ANCV séniors en vacances, seules les personnes présentes pourront être inscrites en fonction de l'ordre d'arrivée et des places disponibles. En cas d'inscription d'un couple (marié ou non) à un séjour inter-âges et/ou ANCV séniors en vacances, les personnes concernées devront être présentes en même temps aux inscriptions.

Article V 2 Dès le lendemain du premier jour des inscriptions, dans le cas où une personne serait dans l'impossibilité de s'inscrire elle-même à un séjour inter-âges et/ou ANCV séniors en vacances, elle pourra se faire représenter par une personne de son choix ne participant pas au séjour. Cette personne devra être munie de tous les documents demandés pour l'inscription ainsi que du règlement.

Article V 3 Les tarifs précisés lors de l'inscription, à un séjour inter-âges, peuvent subir une augmentation en fonction du prix du carburant, de la taxe de séjour, du taux de change ou du nombre insuffisant de participants pour les séjours à l'étranger.

Article V 4 Toute participation à un séjour inter-âges sera considérée définitive à compter de l'inscription et du règlement. En cas d'annulation de la part d'un participant, des frais de dossier de 100€ seront retenus sur le montant du séjour remboursé (sauf si l'annulation est du fait du prestataire).

Article V 5 Dans le cas d'une demande spécifique de chambre individuelle, Il est rappelé que le nombre de chambre individuelle proposé par le prestataire est, en général, de 10% en fonction du nombre total d'inscriptions.

Article V 6 Les participants souhaitant régler leur séjour inter-âges et/ou ANCV séniors en vacances en plusieurs mensualités devront déposer plusieurs chèques qui seront débités chaque début de mois. Le séjour, devra être soldé 45 jours avant la date de départ.

Article V 7 L'inscription à un séjour inter-âges et/ou ANCV séniors en vacances est susceptible d'être modifiée, voir annulée en raison de mauvaises conditions météorologiques, d'un faible taux de participation, en cas d'état d'urgence sanitaire, pour raison d'insécurité ou de service.

Article V 8 Tout participant à un séjour inter-âges et/ou ANCV séniors en vacances se doit de respecter les horaires de rendez-vous fixés à l'inscription. Au delà de 10 minutes de retard, de la part du participant, et après avoir appelé le participant et sans réponse de sa part, l'organisateur se verra dans l'obligation de partir afin de respecter les horaires convenus et aucun remboursement ne sera accordé.

Article V 9 Les séjours ANCV sont proposés aux séniors sous conditions. Ils doivent être âgés de 60 ans et plus à la date du séjour (55 ans si handicap reconnu) et être à la retraite ou sans activité professionnelle. Pour les couples, si une personne sur les deux remplit les conditions, l'inscription sera possible.

Article V 10 Les séjours Aidants/Aidés sont proposés aux séniors en perte d'autonomie ou de handicap. Seul l'aidé devra remplir les conditions d'inscriptions. L'aidant pouvant être une personne de la famille ou un ou une ami(e) (attestation à signer).

Article V 11 Durant l'année civile, une inscription sera possible à un séjour ANCV séniors en vacances ainsi qu'à un séjour inter-âges.

Article V 12 Seul l'assurance personnelle des usagers sera prise en compte pour tout incident causé lors d'un séjour inter-âges et/ou ANCV séniors en vacances. Dans le cas où l'incident serait causé par un agent du service, un rapport dûment établi sera fait entre les deux parties et envoyé à l'assurance de la ville et à celle de la victime.

Article V 13 Pour les séjours inter-âges, la Compagnie d'assurance garantit les bagages de l'assuré dans le monde entier, hors de sa résidence principale ou secondaire, à concurrence du capital fixé au tableau des garanties..

Article V 14 Pour les sorties hors commune, une personne peut inscrire une seconde personne.

Article V 15 En cas d'annulation de la part d'un participant à un sortie hors commune, un remboursement ne sera accepté qu'après avoir fourni un certificat médical et un relevé d'identité bancaire.

Article V 16 En cas d'annulation de la part de l'organisateur, un remboursement sera effectué sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.